

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 11938**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Ostéopathe

Nouvel intitulé : Ostéopathe

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Réseau National de l'Enseignement Supérieur en Ostéopathie - Ecole Supérieure d'Ostéopathie (ESO), CIDO, Institut toulousain d'ostéopathie, Réseau National de l'Enseignement Supérieur en Ostéopathie - Centre International d'Ostéopathie (CIDO), Réseau National de l'Enseignement Supérieur en Ostéopathie - Collège d'ostéopathie de Provence (COP), Réseau National de l'Enseignement Supérieur en Ostéopathie - Institut Des Hautes Etudes Ostéopathiques (IDHEO), Institut supérieur d'ostéopathie Lyon (ISOstéo Lyon), Institut toulousain d'ostéopathie (ITO)	Directeur Général, Directeur, Directeur général, Directeur général, Directeur Général, Directeur Général, Directeur, Directeur

Chaque certificateur est en mesure de délivrer la certification en son nom propre

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331 Santé

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'ostéopathie est une approche diagnostique et thérapeutique manuelle des dysfonctions de mobilité articulaire et tissulaire en général, dans le cadre de leur participation aux altérations de l'état de santé.

L'ostéopathe est un praticien autorisé à pratiquer des manipulations ayant pour seul but de prévenir ou remédier à des troubles fonctionnels du corps humain, à l'exclusion des pathologies organiques qui nécessitent une intervention thérapeutique médicale, chirurgicale, médicamenteuse ou par agents physiques.

Il effectue les activités suivantes:

Assurer au patient une qualité d'accueil en matière de confort, d'hygiène et de sécurité

Informier le patient sur le déroulement du soin ostéopathique et obtenir son consentement.

Etablir un diagnostic ostéopathique musculo-squelettique et myofascial

Définir un choix de traitement ostéopathique

Appliquer un traitement ostéopathique

Elaborer un suivi thérapeutique

Promouvoir son cabinet et son évolution professionnelle

Participer à des activités de développement de la profession et de recherche

Le titulaire possède les compétences et les capacités suivantes:

- met à la disposition du patient un local bien éclairé, chauffé et en respectant son intimité et applique les normes sanitaires obligatoires pour chaque patient (lavage des mains, draps d'examen, blouse de praticien, etc.) ;

- indique au besoin les interdictions et restrictions réglementaires d'actes ; et s'assure du consentement éclairé du patient préalablement aux soins

- interroge le patient sur ses antécédents de santé physiques et psychologiques en considérant ses conditions de vie ;

- inspecte le patient de manière statique et dynamique ; évalue l'élasticité, la mobilité et l'activité rythmique des tissus du patient ;

- discerne les éléments du ressort exclusif de l'ostéopathe et sollicite au besoin l'avis de professionnels de santé

- formule un diagnostic ostéopathique et/ou d'exclusion; explique le diagnostic ostéopathique spécifique au patient et l'informe du traitement préconisé à l'aide de graphiques, ou de matériel de présentation (ex : squelette), dans un langage compréhensible;

- élabore un raisonnement systémique clinique étiologique, détermine une stratégie thérapeutique exclusivement manuelle et choisit les techniques manuelles appropriées au patient, à son modèle fonctionnel et à ses symptômes en tenant compte de l'équilibre bénéfice/tolérance ;

- maîtrise l'actualité des politiques sanitaires et sociales maîtrise les risques professionnels;

- informe le patient sur les investigations, traitements ou actions de prévention proposés,

sur leur utilité, l'intérêt de leur application rapide, ainsi que leurs conséquences; prodigue des conseils d'hygiène et d'ergonomie;

- oriente le patient, le cas échéant, vers le professionnel compétent ;

- évalue et hiérarchise les interrelations des dysfonctions sur l'ensemble des systèmes physiologiques ;

- détermine le rythme et le nombre de consultations nécessaires en fonction du patient, de sa demande, des effets attendus et des objectifs

de la prise en charge ;

- vérifie l'efficacité du traitement en suivant l'évolution dans le temps des résultats obtenus (accompagnement individualisé) et en collaborant si nécessaire un professionnel de santé
- maîtrise les démarches administratives et légales inhérentes à la création de l'activité afin d'effectuer le suivi administratif et la gestion financière de l'activité (budget, comptabilité);
- s'implique dans la promotion et l'organisation du métier.
- maîtrise la méthodologie de recherche et de rédaction scientifique et il est capable de mettre en place une politique de production de savoirs (travaux de recherche, publications, colloques, symposiums, etc.), d'assurer une veille permanente sur les évolutions techniques, scientifiques, réglementaires et organisationnelles du métier et de participer à des activités de recherche avec des instances habilitées (universités, laboratoires labellisés...).

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Souvent exercé à titre libéral, soit individuellement, soit au sein d'une société (société civile professionnelle, société d'exercice libéral, etc.). L'ostéopathe peut être amené à intégrer en tant que libéral ou salarié des structures externes à son cabinet : clubs sportifs, centres de bien-être de type thalassothérapie, ou centres de santé spécialisés comme des cliniques du sport ou centre de maternité au sein des hôpitaux.

Ostéopathe

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1408 : Ostéopathie et chiropraxie

Réglementation d'activités :

Le métier d'ostéopathe est régi par le décret n° 2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie.

L'article 5 du décret précise qu'une habilitation est nécessaire pour exercer l'activité visée. L'autorisation de faire usage professionnel du titre d'ostéopathe est subordonnée à l'enregistrement sans frais des diplômes, certificats, titres ou autorisations de ces professionnels auprès du préfet du département de leur résidence professionnelle.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- unité de sémiologie et de physiopathologie médicale ;
- unité concept ostéopathique ;
- unité d'éthique et de déontologie ;
- pratiques analytiques de techniques ostéopathiques ;
- situation réelle face à un patient inconnu, suivi d'un débriefing avec le jury ;
- mémoire de fin d'études, écrit réflexif d'un minimum de 80 pages (hors annexes) rédigé au format IMRAD (Introduction, Matériel et Méthode, Résultats and Discussion);
- soutenance publique en présence d'un jury

VAE: recevabilité 4000hrs d'expérience professionnelle dans toutes les activités visées par la certification.

Evaluation: dossier d'"expertise" renseigné, mise en situation professionnelle et entretien professionnel avec le jury.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	- un président professionnel extérieur à l'établissement - deux professionnels du secteur dont le Directeur de Mémoire
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	- un président professionnel extérieur à l'établissement - deux professionnels du secteur dont le Directeur de Mémoire
En contrat de professionnalisation	X	- un président professionnel extérieur à l'établissement - deux professionnels du secteur dont le Directeur de Mémoire
Par candidature individuelle	X	- un président professionnel extérieur à l'établissement - deux professionnels du secteur dont le Directeur de Mémoire

Par expérience dispositif VAE prévu en 2010	X	- un président professionnel extérieur à l'établissement - quatre professionnels du secteur - le Directeur Pédagogique
---	---	--

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 janvier 2011 publié au Journal Officiel du 02 février 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé Ostéopathe avec effet au 02 février 2011, jusqu'au 02 février 2014.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Réseau National de l'Enseignement Supérieur en Ostéopathie - Ecole Supérieure d'Ostéopathie (ESO) : Île-de-France - Seine-et-Marne (77) [Champs-sur-Marne]

CIDO : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Institut toulousain d'ostéopathie : Île-de-France - Seine-Saint-Denis (93) [Saint Denis]

Réseau National de l'Enseignement Supérieur en Ostéopathie - Centre International d'Ostéopathie (CIDO) : Auvergne Rhône-Alpes - Loire (42) [Saint Etienne]

Réseau National de l'Enseignement Supérieur en Ostéopathie - Collège d'ostéopathie de Provence (COP) : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [Marseille]

Réseau National de l'Enseignement Supérieur en Ostéopathie - Institut Des Hautes Etudes Ostéopathiques (IDHEO) : Pays de la Loire - Loire-Atlantique (44) [Orvault]

Institut supérieur d'ostéopathie Lyon (ISOstéo Lyon) : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Limonest]

Institut toulousain d'ostéopathie (ITO) : Midi-Pyrénées Languedoc-Roussillon - Haute-Garonne (31) [Labège]

CEESO-Lyon : 39 rue Pasteur - 69007 Lyon

CEESO-Paris : 175 boulevard Anatole France - 93200 Saint Denis

CIDO : Rue Pablo Neruda - 42100 Saint Etienne

COP : 50 rue Louis Grobet - 13001 Marseille

ESO : 8 rue Alfred Nobel - 77420 Champs sur Marne

IDHEO : Forum d'Orvault - Rue du Commandant Charcot - 44700 Orvault

ISO-Lyon : 330 allée des Hêtres - 69760 Limonest

ITO : Village d'entreprise - Bât. 2 - BP 67802 - 31678 Labège CEDEX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :

Décret 2007-435 du 25 mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie ;

Décret 2007-437 du 25 mars 2007 relatif à la formation des ostéopathes et à l'agrément des établissements de formation ;

Arrêté du 9 août 2007 listant les établissements agréés dispensant une formation en ostéopathie;

Articles 64 et 65 de la loi HPST (Hôpital, Patient, Santé, Territoire) du 21 juillet 2009.

Certification précédente : [Ostéopathe](#)

Certification suivante : [Ostéopathe](#)